



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 février 2023
Français
Original : anglais

République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution [2659 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2023 et prié le Secrétaire général de faire rapport sur son application tous les quatre mois. Le présent rapport fait le point des principaux faits survenus en République centrafricaine depuis le rapport précédent en date du 13 octobre 2022 ([S/2022/762](#)).

II. Situation politique

2. Le contexte politique est demeuré marqué par une contestation grandissante contre la modification de la Constitution. Le processus de paix a progressé graduellement dans un contexte de tensions persistantes, qui se sont considérablement aggravées à la suite du renvoi de deux juges de la Cour constitutionnelle, dont la Présidente. La Cour a jugé que le décret du 3 octobre par lequel sa Présidente, Danièle Darlan, et un autre juge étaient mis à la retraite était inconstitutionnel. M^{me} Darlan a annoncé publiquement par la suite qu'elle ne reprendrait pas ses fonctions. L'opposition politique a continué de contester la légitimité de la Cour après la révocation des deux juges.

Évolution de la situation politique

3. Le 10 octobre, le Ministre de la fonction publique et de la réforme administrative a publié une décision administrative concernant la mise à la retraite de 28 fonctionnaires de l'enseignement supérieur, dont la Présidente de la Cour constitutionnelle et le Président de l'Assemblée nationale, Simplicie Mathieu Sarandji. Le 19 octobre, dans une lettre adressée au Ministre chargé du secrétariat général du Gouvernement, M^{me} Darlan a déclaré que selon la Constitution, les juges de la Cour constitutionnelle ne pouvaient pas être destitués avant la fin de leur mandat de sept ans et a réaffirmé que la Cour avait une compétence exclusive pour ce qui était d'interpréter la Constitution.

4. Le 24 octobre, le Président, Faustin Archange Touadera, a signé deux décrets connexes qui ont eu pour résultat le renvoi de M^{me} Darlan de la Cour constitutionnelle. Le 26 octobre, des membres de l'opposition politique, notamment des personnalités



telles que Martin Ziguélé, du Mouvement de libération du peuple centrafricain, et Crépin Mbolli-Goumba, du Parti africain pour une transformation radicale et intégrale des États, ainsi que le Bloc républicain pour la défense de la Constitution (BRDC), ont fermement condamné ces décisions et demandé à la Cour d'annuler les décrets présidentiels du 24 octobre. Le 3 janvier, la Cour a jugé inconstitutionnel le décret du 3 octobre qui abaissait l'âge de la retraite dans le secteur de l'enseignement supérieur. Elle a cependant rejeté la requête visant à déclarer inconstitutionnel le décret du 24 octobre modifiant la composition de son bureau.

5. Le 1^{er} novembre, le Conseil de résistance et de transition (CRT), une plateforme d'opposition, a été créé en vue d'organiser l'opposition politique et civique aux initiatives du Gouvernement visant à modifier la Constitution. Le 8 novembre, le Procureur de la République a publié un communiqué dans lequel il a accusé les dirigeants du CRT d'exhorter les Centrafricains à se mobiliser contre l'autorité nationale légitime. Il a indiqué que des procédures judiciaires avaient été lancées contre le chef du CRT ainsi que d'autres membres qui s'opposaient au référendum constitutionnel d'atteintes à la sécurité publique ou d'incitation à une grave instabilité politique. Le CRT a adopté son manifeste le 1^{er} novembre et échangé des lettres avec le BRDC sur la création d'une alliance plus large contre le changement de la Constitution.

6. Le 1^{er} décembre, à l'occasion du soixante-quatrième anniversaire de la proclamation de la République centrafricaine, le Président a réaffirmé son attachement à la consolidation de la souveraineté nationale. Dans son discours, il a qualifié le BRDC et le CRT de menaces pour la sécurité et l'ordre publics et les a assimilés à l'ex-Séléka, aux anti-balaka et à la Coalition des patriotes pour le changement, une accusation qu'a rejetée par la suite l'opposition politique. La MINUSCA a demandé au Gouvernement, aux chefs de l'opposition et à la plateforme religieuse de plaider pour la reprise du dialogue entre les principaux acteurs politiques, qui se sont tous engagés de nouveau à entamer des pourparlers sur les questions vitales d'intérêt national.

7. Du 1^{er} octobre au 30 décembre, l'Assemblée nationale a tenu sa deuxième session ordinaire au cours de laquelle elle a adopté le budget national pour 2023, lequel s'élève à 397 millions de dollars, dont 216 millions devraient provenir de ressources nationales et 181 millions de ressources extérieures. Les dépenses globales sont estimées à 480 millions de dollars, ce qui entraînerait un déficit de 83 millions de dollars. L'Assemblée a également adopté une loi fixant les procédures de référendums, notamment lorsque ceux-ci portent sur des réformes constitutionnelles. Le 20 janvier, la Cour constitutionnelle a validé cette loi, une décision saluée par des personnalités progouvernementales, qui ont estimé que cela ouvrait la voie à l'organisation d'un référendum sur la révision de la Constitution.

Processus de paix

8. Le Premier Ministre a continué de coordonner l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le 2 novembre, il a convoqué la cinquième réunion de coordination visant à examiner les progrès accomplis, à laquelle ont participé des représentants des ministres concernés ainsi que des partenaires internationaux et régionaux. Elle a donné lieu à la réactivation de mécanismes chargés de suivre le déploiement des fonctionnaires et à la création d'un cadre institutionnel et opérationnel pour la gestion des frontières.

9. Le 6 décembre, M. Touadera a présidé une cérémonie marquant la dissolution de quatre groupes armés révolutionnaires signataires de l'Accord politique

représentés dans le Gouvernement actuel, à savoir le Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique, le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice, l'Union des forces républicaines et l'Union des forces républiques fondamentales.

Opérations électorales

10. Le 18 novembre, les dirigeants de 16 partis politiques de l'opposition, dont 13 membres du BRDC, ont signé une déclaration commune en réaction à l'annonce faite par le Gouvernement d'appuyer financièrement les élections locales. Déclarant que l'Autorité nationale des élections n'était plus impartiale, les signataires ont posé un certain nombre de conditions à leur participation aux élections, à savoir la réforme de l'autorité électorale, la réintégration des membres de la Cour constitutionnelle destitués, l'indépendance des élections locales par rapport à tout référendum constitutionnel éventuel et des garanties concernant la sécurité des électeurs et des candidats.

11. Le 21 novembre, le Premier Ministre a présidé une réunion du comité stratégique d'appui au processus électoral, au cours de laquelle l'Autorité nationale des élections a présenté un nouveau calendrier des élections locales dans lequel il est prévu que le premier tour du scrutin se tienne le 16 juillet 2023 et le second le 15 octobre 2023. Il a réaffirmé que le Gouvernement entendait dissocier les élections locales d'un éventuel référendum constitutionnel.

12. Le 30 novembre, le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont signé un accord aux termes duquel le Gouvernement contribue à hauteur de 4,5 millions de dollars au panier de fonds géré par le PNUD dédié à l'inscription des électeurs et qui prévoit la réouverture d'antennes locales de l'Autorité nationale des élections. Au 1^{er} février, le Gouvernement avait déboursé 200 000 dollars ; environ 6,5 millions de dollars du budget électoral total doivent encore être mobilisés.

13. Le 5 décembre, les préparatifs électoraux ont repris, conformément au nouveau calendrier et avec l'appui apporté par la MINUSCA et le PNUD sur les plans technique, logistique, opérationnel et de la sécurité. Le 9 janvier, l'Autorité nationale des élections a achevé la mise en place de ses 134 antennes locales dans l'ensemble du pays.

14. Le 23 décembre, l'Assemblée nationale a adopté la loi sur la délimitation des circonscriptions administratives, qui a donné lieu à la création de plus de 200 circonscriptions en vue des élections locales.

15. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a organisé 2 076 séances d'information et d'éducation civique, notamment sur l'égalité des genres, à l'intention de 165 104 personnes, dont 79 099 femmes, afin d'aider l'Autorité nationale des élections à promouvoir la participation pleine, égale et effective de la population centrafricaine aux élections.

Dialogue local et réconciliation

16. En octobre, la MINUSCA a organisé neuf séances de sensibilisation à la culture de paix à l'intention de 536 participants, dont 246 femmes, afin de renforcer les liens sociaux entre les populations touchées par la résurgence des groupes armés à Bambari, Bangassou, Birao, Bocaranga, Bossangoa, Bria, Kaga Bandoro, Kouango, Obo, Paoua, Sam Ouandja et Zémio. Le 21 octobre, à Obo (préfecture du Haut-Mbomou), elle a facilité un forum de paix auquel ont participé 230 personnes, dont des ministres et 65 femmes. Après ces séances, quelque 500 civils déplacés de la

communauté musulmane sont retournés à Mboki et Zémio, dans la même préfecture ; la circulation des biens et des personnes entre Mboki et Obo a également repris.

III. Conditions de sécurité

17. L'état de la sécurité dans le pays est resté instable. La posture robuste et active de la MINUSCA, sous forme notamment de missions conjointes visant à contrôler le territoire en coordination avec les forces de défense nationale dans les préfectures de la Basse-Kotto, de la Haute-Kotto, de l'Ouham et de la Vakaga, a concouru à entraver les mouvements des groupes armés. Ces opérations ont entraîné la création d'espaces protégés pour les civils dans ces zones de tension, suivie du retour progressif des agents de l'État et des services sociaux, ainsi que des intervenants humanitaire et des acteurs du développement. Avec l'arrivée de la saison sèche, les groupes armés ont sensiblement changé de tactique. Ils ont visé des positions et des patrouilles des forces de défense et de sécurité nationales isolées et taxé illégalement, extorqué et enlevé des civils. Les pénuries de carburant et la hausse des prix ont attisé les tensions sociales et restreint les mouvements des forces de défense et de sécurité nationales sur le plan des opérations de sécurité.

18. Du 4 octobre au 1^{er} février, 21 incidents liés à des engins explosifs ont été signalés, dont la première attaque confirmée à l'engin explosif improvisé le 26 octobre, à Carnot (préfecture de la Mambéré-Kadéï), qui aurait entraîné la mort de son auteur et a blessé un civil. Le 28 novembre, trois engins improvisés ont explosé à la périphérie et à l'intérieur d'un camp regroupant des forces armées nationales et d'autres agents de sécurité près de Bossangoa (préfecture de l'Ouham). Le 21 janvier, à Ndélé, la position d'autres agents de sécurité semble avoir fait l'objet d'une attaque, au moyen d'un drone, qui a endommagé un hélicoptère. Les auteurs de ces actes n'ont toujours pas été identifiés. Évoquant l'évolution des conditions de sécurité, le Ministre de la défense nationale et de la reconstruction de l'armée a publié un communiqué le 3 février, suspendant tous les vols de drones dans le pays jusqu'à nouvel ordre, excepté concernant ceux relevant des forces de défense et de sécurité nationales, ce qui a entraîné la restriction du système de drones aériens de la MINUSCA.

19. Au 9 janvier 2023, on recensait 314 violations de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, contre 431 lors de la période précédente. Les violations ont visé principalement les civils (225) et ont pris également la forme d'activités militaires illégales (61), de restrictions de mouvement (20) et de restrictions d'accès imposées aux institutions étatiques, aux organisations humanitaires ou à des organismes des Nations Unies (8). L'Unité pour la paix en Centrafrique a perpétré le plus grand nombre de violations (92), suivie des forces de défense nationale et de sécurité intérieure et autres personnels de sécurité (71), du groupe Retour, réclamation et réhabilitation (55), des anti-balaka (43), du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (41) et du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (12).

20. Dans l'ouest, le groupe Retour, réclamation et réhabilitation a mené la plupart de ses opérations dans les préfectures de Lim-Pendé et de l'Ouham-Pendé, et les anti-balaka sont restés actifs dans les préfectures de l'Ouham, de l'Ouham-Fafa et de la Nana-Mambéré. Ces groupes armés, affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement, ont tenté d'accéder à des sites miniers, commis des exactions, notamment des enlèvements de civils et de membres d'organisations non gouvernementales, tout en attaquant les forces de défense nationale. Le 13 octobre à Ndiba-Moellé, dans la préfecture de la Nana-Mambéré, des anti-balaka ont attaqué les sites miniers de Gbembo et fait deux morts et quatre blessés parmi les civils. Le 19 octobre, le groupe Retour, réclamation et réhabilitation a attaqué une position des

forces de défense nationale à Mann (préfecture de l'Ouham-Pendé) et blessé deux soldats et un civil. Les forces de défense et de sécurité nationales ont ensuite mené une opération dans le village de Garo (préfecture de l'Ouham-Fafa), tuant quatre combattants armés.

21. Du 12 au 19 décembre, d'autres membres du personnel de sécurité ont mené des opérations sur cinq sites miniers autour de Kouki (préfecture de l'Ouham) et auraient tué 12 combattants armés présumés et un civil. Le 7 janvier, des combattants armés non identifiés ont attaqué un détachement des forces de défense nationale à Yenga (préfecture de la Nana-Mambéré) et tué deux soldats et blessé deux civils.

22. Le 23 décembre, le groupe Retour, réclamation et réhabilitation a attaqué un convoi des forces de défense nationale à Zoungbe Nassala (préfecture de la Nana-Mambéré) près de l'itinéraire principal de ravitaillement, et fait deux morts et trois blessés parmi les soldats. Le 21 janvier, des combattants du groupe ont attaqué le bureau de douane de Beloko et tué deux soldats, un agent de sécurité et blessé un civil. Sept véhicules et 23 camions de marchandises stationnés dans l'enceinte du bureau ont également brûlé. Le 24 janvier, à Besson (préfecture de la Nana-Mambéré), des combattants du groupe ont attaqué une position des forces de défense et de sécurité nationales et tué un soldat et un membre des forces de sécurité intérieure.

23. La présence de Tchadiens prétendant être membres des soi-disant Révolutionnaires tchadiens sudistes a été signalée depuis octobre à Benerme (préfecture de Lim-Pendé). Cela complique le contrôle de la frontière entre la République centrafricaine et le Tchad et vient s'ajouter aux incidents survenus entre les forces de sécurité tchadiennes et centrafricaines ces deux dernières années.

24. Au centre du pays, l'Unité pour la paix en Centrafrique a augmenté les mouvements et les opérations dans les préfectures de la Ouaka et de la Basse-Kotto. Le début de la saison sèche a été marqué par des vols, notamment de convois humanitaires, des actes d'intimidation et des attaques contre les forces de défense nationale. En dépit des opérations menées par les forces de défense nationale et d'autres personnels de sécurité, l'Union pour la paix en Centrafrique a conservé le contrôle, mettant en place des points de contrôle et levant des taxes dans la préfecture de Zangba, zone stratégique pour le commerce des armes et des munitions avec la République démocratique du Congo. À la suite du lancement, le 22 octobre, de missions conjointes par les forces de défense et de sécurité nationales et la MINUSCA en vue d'un contrôle du secteur et de l'établissement d'une base opérationnelle temporaire de la MINUSCA à Gbada (préfecture de la Basse-Kotto), l'Unité pour la paix en Centrafrique s'est partiellement retirée de Zangba et a usé de manœuvres dilatoires pour échapper à la confrontation directe et dispersé ses combattants le long de l'axe Bambari-Alindao. Du 10 au 17 décembre, elle a attaqué des positions des forces de défense nationale à Boyo, Bokolobo, Lioto et Ngakobo (préfecture de la Ouaka). La MINUSCA a établi une base opérationnelle temporaire à Bokolobo le 13 décembre et quadrillé énergiquement la zone pour protéger les civils.

25. À la fin du mois de décembre, les forces de défense nationale et les autres agents de sécurité ont renforcé leur présence autour de Ndélé (préfecture de Bamingui-Bangoran) et refoulé les combattants armés affiliés au Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique vers la préfecture de la Vakaga et la frontière tchadienne.

26. Dans l'est, des tensions grandissantes ont été signalées du fait de la présence de combattants misseriya arabes dans la sous-préfecture d'Am Dafok. Des combattants de l'Unité pour la paix en Centrafrique ont quitté la préfecture de la Haute-Kotto pour

se rendre dans la préfecture de la Vakaga, au nord ; leur présence a également été signalée à Ndiffa et à Gordil.

27. Des combattants de l'Unité pour la paix en Centrafrique ont également été observés, alors qu'ils quittaient la préfecture de la Haute-Kotto pour se rendre dans celle de la Vakaga se réorganisant semble-t-il autour de sites miniers et le long des zones frontalières afin de se réapprovisionner. La ville de Tissi-Fongoro, située à l'intersection de la frontière avec le Soudan et le Tchad, est l'un de leurs principaux points de rassemblement. La concentration de combattants armés de l'Unité pour la paix en Centrafrique, du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, du RPRC, du Parti pour le rassemblement centrafricain et des Misseriya arabes a été observée dans la préfecture de la Vakaga. Le 28 décembre s'est tenue une réunion entre les représentants militaires centrafricains et soudanais de la force tripartite qui a abouti à la fermeture de la frontière entre les deux pays le 2 janvier.

28. À Bangui, l'état de la sécurité est resté relativement calme, mais le nombre d'infractions recensées a augmenté pour passer à 2 615, contre 2 583 durant la précédente période considérée. Depuis la fin de novembre, les forces de défense et de sécurité nationales, accompagnées d'autres personnels de sécurité, ont effectué des patrouilles et des opérations de recherche dans plusieurs quartiers. Le 16 décembre, le directeur du centre culturel russe aurait été blessé dans l'explosion d'un colis piégé. Le nombre d'incendies à Bangui a augmenté du fait de l'apparition de marchés parallèles et de dépôts de carburant illégaux ou non autorisés due à la pénurie de carburant. Le couvre-feu national, imposé entre minuit et 5 heures du matin, est resté en vigueur.

IV. Concertation régionale

29. Du 30 novembre au 1^{er} décembre, à Luanda, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine a participé à une réunion de haut niveau avec des représentants et envoyés spéciaux travaillant sur la région de l'Afrique centrale afin d'élaborer une stratégie commune pour renforcer l'engagement des Nations Unies dans la sous-région. Elle a permis de cerner les domaines dans lesquels il fallait mener une action concertée en priorité, notamment la gestion efficace des ressources naturelles ainsi que la mobilisation constante d'un appui régional et international pour faire progresser le processus de paix en République centrafricaine.

V. Situation humanitaire

30. La situation humanitaire s'est encore détériorée sous les effets conjugués du conflit, des déplacements, de la hausse des prix des produits de base et de l'insuffisance de l'accès aux services de base. On prévoit qu'en 2023, 3,4 millions de Centrafricains, soit 56 % de la population, auront besoin d'une aide humanitaire, alors que trois personnes sur cinq n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le niveau d'insécurité alimentaire aiguë est demeuré élevé, et 2,7 millions de personnes se trouvent dans une situation d'urgence ou de crise selon les données du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire pour la période allant de septembre 2022 à mars 2023, et il existe un risque que ce chiffre atteigne les 3 millions pendant la période de soudure d'avril à août 2023 si l'aide nécessaire fait défaut. Au total, 641 500 personnes sont menacées de famine et 40 % des enfants souffrent de malnutrition chronique.

31. Les violences continuent de provoquer des déplacements sur le plan intérieur : un Centrafricain sur cinq est soit déplacé, soit réfugié. Au 1^{er} février, 515 665 Centrafricains étaient déplacés et 740 833 s'étaient réfugiés dans les pays voisins. La crise a un coût humain dévastateur : 23 644 cas de violence fondée sur le genre ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de plus de 100 % par rapport à 2021.

32. Le personnel humanitaire a continué d'être pris pour cible. En 2022, les humanitaires ou leur matériel ont subi au moins une attaque tous les deux jours. On compte 1 mort et 24 blessés, alors que le nombre d'atteintes à la sécurité qui était de 396 en 2021 a diminué de moitié pour passer à 179 en 2022, ce qui s'explique en partie par la réduction des déplacements des acteurs humanitaires lors des périodes de pénurie de carburant. Les vols, les braquages, les pillages et les menaces ont représenté 68 % des atteintes à la sécurité, tandis que les 31 % restants correspondaient à des entraves à l'accès humanitaire.

33. Au 1^{er} février, 15 % du financement des 466 millions de dollars nécessaires à la fourniture d'une aide vitale à 2,4 millions de personnes conformément au plan de réponse humanitaire de 2023 avaient été mobilisés, portant le déficit de financement à 396 millions de dollars. En 2022, le secteur humanitaire a fourni une assistance multisectorielle à 1,9 million de personnes.

VI. Protection des civils

34. Les groupes armés ont changé de tactique après avoir été délogés, dans beaucoup de cas, de leurs bastions. Ils s'en sont pris de plus en plus souvent aux forces de défense et de sécurité nationales et ont continué d'attaquer les civils, notamment des gardiens de troupeaux, et de viser des villages, des sites miniers et des convois commerciaux et humanitaires. En octobre, au début de la période de transhumance, les forces de défense nationale et autres personnels de sécurité ont mené des opérations contre le groupe Retour, réclamation et réhabilitation dans les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé, et contre l'Unité pour la paix en Centrafrique dans les préfectures de la Basse-Kotto et de la Ouaka, ce qui a entraîné le déplacement de civils et entravé la liberté de circulation et l'accès humanitaire. La MINUSCA a pris des mesures pour réduire les menaces qui pesaient sur les civils dans des zones considérées comme des points chauds et a notamment déployé des missions hybrides pour prendre le contrôle de ces zones. Ces opérations ont contraint les combattants armés à se retirer des zones concernées et ont contribué à améliorer la sécurité et la liberté de mouvement de la population, notamment car elles ont permis la réparation de ponts cassés.

35. La présence de la MINUSCA à Ouanda Djallé (préfecture de la Vakaga) et à Sam Ouandja (préfecture de la Haute-Kotto) a facilité le retour des personnes déplacées. Par l'intermédiaire de projets de lutte contre la violence de proximité, elle a favorisé un climat propice à la restauration de la cohésion sociale. Elle a notamment lancé, en coordination avec le Gouvernement, un projet de lutte contre la violence de proximité à Sam Ouandja, qui comprend notamment la construction de deux écoles primaires et d'une école secondaire ainsi que la construction de points d'eau.

36. La Mission a continué de renforcer l'efficacité de ses mécanismes d'alerte et d'intervention rapides, notamment au moyen de la collaboration entre ses agents en tenue et son personnel civil. En novembre, elle a organisé des ateliers pour les forces de défense et de sécurité nationales et ses agents en tenue à Bambari, Birao et Kaga-Bandoro, afin de collaborer davantage à la protection des civils.

37. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a formé 628 soldats de la paix à des opérations pratiques de réduction des risques liés aux engins explosifs et

organisé des séances de sensibilisation à l'intention de 57 membres de son personnel et acteurs humanitaires ainsi que de 7 501 civils, dont 3 913 femmes, au niveau local.

VII. Extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

Extension de l'autorité de l'État

38. Le nombre de représentants locaux présents dans les régions et les préfectures ainsi que leurs capacités ont continué de croître avec le soutien de la Mission et d'autres partenaires. Au 1^{er} février, 141 (soit 81 %) des 174 fonctionnaires locaux (préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de préfectures et de sous-préfectures) avaient rejoint leur lieu d'affectation hors de Bangui. En outre, 128 fonctionnaires et agents de l'État ont été déployés dans tout le pays au cours de la période considérée, portant leur nombre à 4 549 en 2022, contre 3 418 en 2021. La MINUSCA a accompagné la formation et le déploiement d'inspecteurs centraux du Ministre de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local afin d'améliorer le contrôle de la qualité des services de l'État. Elle a également appuyé la diffusion à l'échelle nationale des deux lois de décentralisation, en collaboration avec le Gouvernement centrafricain, la Banque mondiale et le PNUD. En décembre 2022, pour la première fois depuis l'adoption de la loi, en 2017, le Gouvernement a alloué 820 000 dollars du budget national à la stratégie nationale pour le rétablissement de l'autorité de l'État.

Réforme du secteur de la sécurité

39. Le 15 novembre, avec l'appui de la MINUSCA, les autorités nationales ont entamé l'élaboration d'une politique de défense nationale en vue d'actualiser le plan de défense nationale de 2017. Cette nouvelle politique visait à réaffirmer les priorités stratégiques nationales en vue d'établir une armée de garnison.

40. Conformément aux priorités énoncées dans la feuille de route conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la MINUSCA a facilité et guidé un processus consultatif interministériel sur l'élaboration d'une politique nationale de gestion des zones frontalières. Le 30 janvier, le Ministre de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local a approuvé les dispositions techniques figurant dans le document, qui établit les responsabilités des différentes forces de sécurité nationales dans la gestion des frontières.

41. La MINUSCA a apporté un appui technique et logistique aux inspections des forces de défense nationale menées par l'Inspection générale de l'armée à Bangassou et Ndélé en vue d'observer leurs conditions de déploiement. Les 21, 22 et 24 novembre, l'Assemblée nationale, avec l'aide de la MINUSCA, a organisé un atelier de suivi sur le contrôle budgétaire du secteur de la sécurité à l'intention des parlementaires, afin de leur faire prendre conscience du rôle qui est le leur, sur le plan du contrôle démocratique dans ce secteur.

Forces de défense nationale et de sécurité intérieure

42. Au 1^{er} février, 6 941 membres des forces de sécurité intérieure, dont 3 602 policiers, dont 902 femmes, et 3 339 gendarmes, dont 541 femmes, étaient déployés dans tout le pays et 5 175 demeuraient à Bangui. La MINUSCA appuie le processus en cours visant à recruter 500 policiers et 500 gendarmes. La Mission et le PNUD ont épaulé la formation de 76 policiers, dont 10 femmes et de 67 gendarmes, dont 13 femmes, sur des questions telles que la police de proximité, la police judiciaire, la déontologie et la discipline, et les violences sexuelles liées au genre et aux conflits.

43. La MINUSCA a continué de faciliter l'application de la stratégie et du plan d'action nationaux de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Au 1^{er} février, les autorités nationales et la MINUSCA avaient effectué 54 visites de contrôle de la qualité, dans des installations de stockage d'armes et de munitions des forces de défense nationale et de sécurité intérieure à Bambari, Bangui, Damara, Grimari et Sibut. En outre, la Mission avait formé 11 membres des forces de défense et de sécurité nationales à Bambari à la gestion des armes et des munitions et entrepris 11 initiatives d'assistance technique à Bambari, Damara, Grimari et Sibut.

Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration

44. Du 11 au 15 octobre, à Bria et Sam Ouandja, 27 combattants des groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement ont été désarmés et démobilisés par l'équipe mobile du Gouvernement. Ces opérations ont permis de collecter 20 armes de guerre, 2 703 cartouches, deux roquettes et deux lance-roquettes. À la mi-décembre, à Markounda, l'une de ces opérations a permis de désarmer et de démobiliser six combattants, dont quatre anti-balaka (aile Mokom) et deux membres de Révolution et justice/faction Sayo), et de récupérer six armes de guerre.

45. Le 15 novembre, le Ministre d'État centrafricain chargé du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement et du suivi de l'Accord politique a organisé une réunion avec des partenaires internationaux pour s'entretenir du déficit de financement de la réintégration socioéconomique des combattants démobilisés et notamment de la question des moyens de subsistance. Le projet de réintégration socioéconomique suit son cours concernant les ex-combattants démobilisés dont le dossier est en souffrance, comme pour ceux qui l'ont été le plus récemment. Au 1^{er} février, 764 ex-combattants au total avaient fait l'objet d'une évaluation et participaient à des activités de formation à Bangui (82), à Birao (86), à Bossembele et à Bouar (72), à Bria (295) et à Markounda (102) et à Ouanda Djalle (127).

46. Des activités de lutte contre la violence de proximité ont été menées à l'intention de 4 300 bénéficiaires pour 2022-2023 à Bangui, ainsi que dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, de la Haute-Kotto, de la Kémo, de Mbomou, de la Nana-Grébizi, de la Nana-Mambéré, de l'Ouham et de la Vakaga,. Au 1^{er} février, 3 880 personnes, dont 1 885 femmes, s'étaient enregistrées en vue d'accéder à des activités de subsistance et autres, notamment des formations professionnelles, des travaux contre rémunération dans le cadre de projets communautaires et le démarrage d'activités génératrices de revenus.

Justice et état de droit

47. Le 7 décembre, la Cour d'appel de Bangui a clôturé sa deuxième session criminelle de 2022. Sur les 25 affaires inscrites au rôle, 21 ont été entendues, dont 11 cas de violence sexuelle, et elles ont débouché sur 17 condamnations au total. La Cour a jugé une affaire de violence contre des soldats de la paix et acquitté le défendeur, qui était mineur au moment des faits. Au 1^{er} février, 25 enquêtes menées par les autorités judiciaires nationales sur des attaques contre des soldats de la paix étaient en cours. Le 28 novembre, des mineurs en détention ont été graciés à la suite d'un décret présidentiel, mesure destinée à les protéger et à réduire la surpopulation carcérale.

48. Du 2 octobre au 1^{er} février, la MINUSCA a transféré aux autorités nationales six personnes qui avaient été arrêtées à Bangassou et à Birao, notamment dans le cadre de mesures temporaires d'urgence.

49. Le fonctionnement des cours et tribunaux hors de Bangui a été temporairement perturbé au début du mois d'octobre, jusqu'à ce que le personnel regagne ses nouveaux lieux d'affectation. Au 1^{er} février, 47 % du personnel judiciaire affecté hors de Bangui était en poste. Des magistrats ont refusé de rejoindre leur lieu d'affectation, invoquant l'insécurité et le manque de logements suffisants.

50. Le 31 octobre, la Cour pénale spéciale a rendu son premier verdict et déclaré trois combattants du groupe Retour, réclamation et réhabilitation coupables de crimes de guerre (meurtre et traitement humiliant et dégradant) et de crimes contre l'humanité (meurtre et autres actes inhumains) pour avoir participé au massacre d'au moins 46 civils en mai 2019 à Koundjouli et Limouna (préfecture de l'Ouham-Pendé). En application du principe de responsabilité du supérieur hiérarchique, la Cour a également déclaré l'un d'entre eux coupable de crimes de guerre et de crime contre l'humanité pour des viols perpétrés par ses subordonnés. Il a été fait appel du verdict.

51. Le 9 janvier, le Président a promulgué une loi par laquelle il a renouvelé le mandat de la Cour pénale spéciale jusqu'en octobre 2028. La MINUSCA a aidé à la rédaction de la loi et a fortement plaidé en faveur de son adoption. Au moins six personnes inculpées par la Cour pour des crimes internationaux ont été arrêtés durant la période considérée. Au total, celle-ci a inculpé 22 personnes d'octobre 2018 au 1^{er} février 2023.

52. La sécurité fait défaut dans plusieurs prisons situées en dehors de Bangui du fait de la grève continue menée par 145 agents pénitentiaires civils qui n'ont pas encore été intégrés dans le système de paie du Gouvernement.

VIII. Droits humains et lutte contre l'impunité

53. Du 2 octobre au 1^{er} février, la MINUSCA a recensé et confirmé 380 faits, représentant 608 violations des droits humains et atteintes à ces droits et violations du droit international humanitaire, qui ont fait 1 619 victimes, à savoir 1 317 hommes, 96 femmes, 125 enfants (84 garçons, 39 filles et 2 enfants de sexe non précisé), 26 civils non identifiés et 55 groupes de victimes collectives, et occasionné 140 décès de civils liés au conflit. Cela représente une diminution de 5 % du nombre de faits, une diminution de 3 % du nombre de violations et une augmentation de 4 % du nombre de victimes par rapport à la période précédente (402 incidents, 625 violations et 1 552 victimes). Au cours de la période considérée, la Mission a noté une recrudescence de cas d'arrestations et de détentions arbitraires, en lien avec des opérations de recherche et des opérations militaires menées par les forces de défense et de sécurité nationales dans des zones peuplées majoritairement de Peuls et de musulmans.

54. Les groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation sont responsables de 35 % des violations et atteintes recensées au cours de la période considérée : selon les chiffres de la MINUSCA, ils ont commis 214 atteintes aux droits humains, faisant 425 victimes, à savoir 323 hommes, 41 femmes et 27 enfants (15 garçons et 12 filles), trois adultes de sexe non précisé. Cela représente une diminution de 42 % du nombre de victimes par rapport à la période précédente (730 victimes). Au cours de la période considérée, ce sont l'Unité pour la paix en Centrafrique, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et le groupe Retour, réclamation et réhabilitation qui semblent avoir commis le plus d'atteintes aux droits humains, notamment dans le secteur occidental.

55. Les agents de l'État ont été responsables de 58 % des violations recensées au cours de la période considérée. La MINUSCA en a dénombré 351 qui auraient été perpétrées par des agents de l'État et 61 par d'autres agents du personnel de sécurité,

faisant 1 109 victimes, à savoir 947 hommes, 43 femmes, 60 garçons, 14 filles et un enfant et 23 adultes de sexe non précisé, soit une augmentation de 25 % du nombre de violations et de 41 % du nombre de victimes par rapport à la période précédente (281 violations et 788 victimes). La MINUSCA a recensé 145 cas d'arrestation et de détention arbitraires touchant 763 victimes. Ce sont les Peuls qui ont été les plus touchés, surtout dans le centre et l'est du pays. Les conditions de détention sont restées extrêmement précaires dans la plupart des établissements, où les détenus ont un accès limité à la justice, aux ablutions, aux soins de santé et à la nourriture.

56. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a continué de surveiller les discours de haine et l'incitation à la violence liés à la situation politique et de sécurité. Des personnes, partis politiques et associations qui s'opposaient au Gouvernement ou le critiquaient ont été victimes de menaces, d'intimidations, de perquisitions et de harcèlement policier ; leurs coordonnées personnelles ont également été publiées en ligne, ce qui les a exposés à des actes de violence. Des femmes ont reçu des menaces, notamment de violences sexuelles, ou ont vu leurs coordonnées personnelles et des photographies de leurs enfants être publiées dans les médias sociaux. Au cours de la période considérée, la MINUSCA, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a continué de se mobiliser auprès des principaux médias sociaux et mis en place une procédure permettant de signaler les personnes qui diffusent des discours de haine et d'incitation dans ces médias.

Justice transitionnelle

57. Au 1^{er} février, la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation avait organisé 10 ateliers (cinq à Bangui et un chaque fois à Baoro, Bouar, Carnot, Kaga Bandoro et Mongoumba) pour faire connaître son mandat. Ces ateliers ont réuni 400 participants dont 161 femmes, notamment des chefs religieux, des étudiants, des représentants de la société civile, notamment d'organisations de femmes, et des dirigeants locaux, qui ont été invités à aider la Commission, notamment en lui soumettant des cas et en orientant des victimes vers elle.

Violence sexuelle liée au conflit

58. Du 2 octobre au 1^{er} février, la MINUSCA a recensé 29 cas de violences sexuelles liées au conflit, représentant 30 violations, principalement des viols, auxquelles 44 personnes ont réchappé (14 femmes, deux hommes, 27 filles et un groupe de victimes collectives). En plus de ces violations confirmées, elle enquête sur 10 allégations de violences sexuelles liées au conflit, touchant 16 victimes.

59. Les groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation seraient responsables de 11 cas de violences sexuelles liées au conflit, qui représenteraient 12 violations et auraient fait 16 victimes. C'est le groupe Retour, réclamation et réhabilitation qui est principalement responsable de ces violences, notamment de sept cas ayant fait 10 victimes, dont quatre filles. Un autre groupe armé, l'Armée de résistance du Seigneur, non signataire de l'Accord politique, est responsable de deux cas concernant 11 filles. Au cours de la période considérée, 13 filles ont été réduites à l'esclavage sexuel par le groupe Retour, réclamation et réhabilitation et l'Armée de résistance du Seigneur, et le premier a commis de multiples viols collectifs, souvent sur des filles vulnérables. Les forces de défense nationale et autres agents de sécurité auraient été responsables de 15 cas touchant 17 victimes. Parmi eux, les forces de défense nationale, agissant seules ou avec d'autres agents de sécurité, ont été responsables de la plupart des cas, soit 11 cas touchant cinq femmes, un homme et sept filles. C'est dans la préfecture de l'Ouham-Pendé qu'a été signalé le plus grand nombre de cas de violences sexuelles liées au

conflit, soit huit cas représentant neuf violations, mais c'est celle du Haut-Mbomou qui a recensé le plus grand nombre de victimes (deux femmes et 11 filles).

60. Le 22 décembre, 77 cas ont été soumis à la Cour pénale spéciale à la suite d'enquêtes menées par l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants, avec le soutien de la MINUSCA, du PNUD et de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit. Les enquêtes portaient sur des cas de violences sexuelles liées au conflit perpétrées par le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et l'Unité pour la paix en Centrafrique dans les préfectures de la Haute-Kotto et du Mbomou.

Les enfants et les conflits armés

61. Du 2 octobre au 31 janvier, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a confirmé 97 violations graves contre des enfants commises par des groupes armés (78), les forces de défense et de sécurité nationales (10) et des acteurs armés non identifiés (9). Ces violations comprenaient le recrutement et l'utilisation d'enfants (31), des meurtres (3), des mutilations (5), des viols (19), des enlèvements (31) et le refus d'accès humanitaire (8). Les enfants représentaient 50 % des civils victimes de restes explosifs de guerre en 2022, contre 6 % en 2021.

62. Les factions de l'Armée de résistance du Seigneur ont été responsables de 53 % des violations (51). Elles ont enlevé, recruté et utilisé 20 enfants (12 filles et huit garçons). Les 12 filles ont toutes été victimes de violences sexuelles. Deux d'entre elles se sont échappées pendant la période considérée. Le 14 novembre, des représentants des autorités locales et des membres du comité de paix de Zémio (préfecture du Haut-Mbomou) ont rencontré le « Docteur » Achaye, commandant d'un groupe dissident de l'Armée de résistance du Seigneur, afin de plaider pour la libération des enfants. Le 23 novembre, le groupe de travail a visité son camp et y a compté 18 enfants (10 filles et huit garçons). La campagne visant à les faire libérer se poursuit. La MINUSCA continue de se concerter avec le Gouvernement afin d'assurer le prompt désarmement du groupe.

IX. Situation économique

63. Les effets conjugués des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et de la hausse des prix du pétrole et des carburants sur le marché international ont accentué la fragilité de l'économie centrafricaine et engendré des pénuries de carburant ainsi qu'une inflation. Le Gouvernement a donc augmenté considérablement les prix du carburant dans le pays au début du mois de janvier, notamment ceux de l'essence (de 50,3 %) et du diesel (de 70 %), ce qui risque d'exacerber les conditions de vie déjà difficiles de la population. Entretemps, l'aide financière internationale à la République centrafricaine a continué de diminuer, grevant les finances publiques du pays.

64. Le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023- 2027) a été signé par l'ONU et le Gouvernement le 12 décembre, en présence des représentants des partenaires techniques et financiers, du secteur privé, de la société civile et des organisations d'inspiration religieuse, entre autres. Les parties prenantes ont approuvé le Plan-cadre comme fondement de la coopération et se sont engagées à le mettre en œuvre dans les domaines prioritaires convenus, dont la promotion de la paix, de la prospérité et du partenariat, la préservation du patrimoine naturel et la progression de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

X. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Composante militaire, composante Police et personnel civil

65. Au 1^{er} février, la composante militaire de la MINUSCA comprenait 13 930 personnes, dont 7 % de femmes, sur un effectif autorisé de 14 400 personnes, dont 406 officiers d'état-major (101 femmes) et 145 observateurs militaires (47 femmes), et disposait d'une section de réserve chargée de la neutralisation des explosifs et munitions. La composante Police comprenait 2 987 membres (dont 13,72 % de femmes) pour un effectif autorisé de 3 020 personnes, à savoir 571 policiers hors unités constituées (139 femmes), 2 416 membres (271 femmes) déployés dans 14 unités de police constituées et une unité d'appui à la protection. Le Conseil de sécurité ayant augmenté de 3 690 l'effectif autorisé de la composante militaire et de la composante police dans sa résolution [2566 \(2021\)](#), 3 179 membres supplémentaires du personnel avaient été déployés, dont l'intégralité des renforts de police en janvier. En tout 1 498 membres du personnel civil (dont 28 % de femmes), parmi lesquels 632 agents recrutés sur le plan international et 580 agents recrutés sur le plan national, 286 Volontaires des Nations Unies et 103 agents pénitentiaires fournis par le Gouvernement, servaient au sein de la MINUSCA, soit 90 % des 1 671 postes approuvés.

Accord sur le statut des forces

66. Du 2 octobre au 1^{er} février, la MINUSCA a recensé 17 violations de l'accord sur le statut des forces, contre cinq cas recensés lors de la période précédente. La plupart des violations étaient des restrictions imposées à la liberté de circulation, de fouilles non autorisées de propriétés et d'arrestations et de détentions du personnel des Nations Unies.

67. Au cours de la période considérée, plusieurs membres du personnel des Nations Unies ont été arrêtés ou détenus. Le 6 décembre, à Bangui, un membre du personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a été détenu par la gendarmerie ; le 15 décembre, à Bangui, des contractants du Service de la lutte antimines ont été arrêtés et maintenus en détention pendant huit jours sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux ; le 22 décembre, à Birao, deux membres du personnel de la MINUSCA ont été brièvement arrêtés par les forces de défense nationale et d'autres personnels de sécurité.

68. L'augmentation des violations de l'accord sur le statut des forces est en partie due aux entraves faites aux patrouilles de la MINUSCA par les forces de défense nationale, en particulier en décembre 2022, mais les violations ont de nouveau diminué en janvier à la suite des discussions tenues entre les hauts responsables de la Mission et le Gouvernement, notamment le Président et le Premier Ministre. La Mission et le Gouvernement ont continué de collaborer pour assurer le plein respect de l'accord sur le statut des forces.

69. Je me félicite de la levée par le Gouvernement de l'interdiction des vols nocturnes pour les évacuations médicales et les évacuations sanitaires primaires de la MINUSCA et pour ce qui est d'appuyer les forces de sécurité et de défense nationales sont engagées dans des opérations. Il demeure obligatoire d'informer les autorités compétentes des vols liés à la formation des pilotes 48 heures à l'avance.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

70. Du 2 octobre au 1^{er} février, 206 atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies ont été enregistrées, notamment des attaques directes, des menaces, des actes

criminels, des vols, des détentions et des accidents de la route, ce qui représente une diminution par rapport aux 272 atteintes signalées dans le rapport précédent. Six membres du personnel sont décédés au cours de la période considérée: l'un est mort au cours d'une rixe, un autre est décédé après que des individus armés lui ont tiré dessus et quatre sont morts de maladie. Huit membres du personnel ont été blessés, dont un lors d'une fusillade, deux lors d'une attaque et cinq dans des accidents de la route. Trois membres du personnel ont été évacués pour raisons médicales. Deux attaques armées, un vol à main armée, 12 cas de vol, 68 accidents de la route et 11 incendies ont été signalés.

71. Le 24 novembre, un détachement d'un contingent de la MINUSCA chargé de sécuriser les opérations aériennes a découvert le corps d'un de ses soldats sur l'aérodrome d'Obo (préfecture du Haut-Mbomou). L'arme individuelle et les munitions du soldat défunt avaient disparu. L'enquête suit son cours, et trois suspects ont été identifiés. Cela porte à 25 le nombre total d'affaires criminelles contre des soldats de la paix qui font l'objet d'une enquête ; deux de ces cas sont actuellement prêts à être jugés, et l'un des deux est inscrit au rôle de la session criminelle qui se déroule actuellement à la Cour d'appel de Bangui.

Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

72. Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022, la MINUSCA a enregistré 12 nouvelles allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, dont cinq cas liés à des événements qui se sont produits en 2022 et les autres à des faits survenus entre 2015 et 2021. Ces allégations portent sur des militaires de cinq pays fournisseurs de contingents et cinq membres du personnel civil. La Mission a orienté 32 victimes, dont quatre enfants, vers des partenaires humanitaires à des fins d'assistance médicale et psychologique et de protection adéquates. Six allégations pour des faits survenus en 2022 ont été enregistrées concernant d'autres fautes graves, telle que des conduites prohibées, de la fraude et du vol.

73. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSCA a renforcé l'assistance aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, notamment en consolidant le rôle de la spécialiste hors classe des droits des victimes. Le groupe de travail humanitaire sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles a mis en place 48 voies d'orientation des victimes, qui regroupent 88 organisations, et dressé un inventaire des mécanismes de plainte et de retour d'information. Le recours aux réseaux locaux de la Mission consacrés à la prévention et à l'intervention en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi que des dispositifs humanitaires de retour d'information à l'échelle locale a permis d'assurer une meilleure couverture géographique et d'augmenter le nombre de points d'entrée pour les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ce qui a permis d'optimiser l'action de sensibilisation et de faire remonter les nouvelles plaintes de manière plus efficace à l'aide des filières prévues à cet effet.

Questions relatives à l'appui

74. La MINUSCA a élargi sa consommation d'énergie renouvelable au moyen de l'installation de deux systèmes photovoltaïques dans deux de ses bases à Bangui le 7 juillet et le 11 septembre 2022, respectivement. Elle a continué d'améliorer les conditions des bases opérationnelles temporaires et intensifié la surveillance des risques liés aux eaux usées et l'instauration de mesures visant à y remédier.

Optimisation de la performance

75. Conformément aux priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, et avec le soutien du Siège de l'Organisation des Nations Unies, la MINUSCA

a continué de s'employer à optimiser sa performance, notamment en renforçant le respect du principe de responsabilité au sein de la composante en tenue. Les conditions de sécurité évoluant rapidement dans le pays, elle a continué d'adapter sa présence et sa posture à la situation, notamment de gagner en mobilité pour mieux faire face aux changements de tactique des groupes armés, tout en optimisant sa capacité de combler les lacunes. En outre, elle a fermé neuf bases opérationnelles temporaires dans le centre et l'ouest au cours de la période considérée pour assurer une présence robuste, décisive, anticipatoire et mobile, en étroite consultation avec les parties prenantes nationales et sans que cela porte préjudice à la fourniture de l'aide humanitaire, et s'est appuyée sur des dispositifs d'alerte rapide qui reposent sur la participation de la population. D'octobre 2022 à février 2023, elle a effectué 31 016 patrouilles pour protéger les civils, soit une augmentation par rapport aux 7 471 effectuées durant la précédente période. Elle continuera son action de protection des civils dans ces zones en procédant à des patrouilles de longue distance et en recourant à d'autres mesures préventives.

76. La MINUSCA a également cherché à améliorer sa communication stratégique afin de faciliter l'exécution de son mandat, qu'elle s'est appliquée à mieux faire connaître, de même que son rôle, auprès du Gouvernement hôte et des populations locales dans tout le pays. Afin de lutter activement contre la mésinformation et la désinformation la prenant pour cible, elle a parrainé une formation sur le processus de paix et la lutte contre ces phénomènes, organisée par le Haut Conseil de la communication à l'intention de 25 représentants des médias, et a régulièrement organisé des points de presse conjoints auxquels ont participé les chefs des bureaux locaux et les autorités locales. D'octobre à février, Guira FM a mené une campagne contre la désinformation à Bangui et dans tout le pays et proposé des programmes interactifs à l'intention de la population et des dirigeants locaux.

77. La MINUSCA a continué de surveiller au quotidien les plateformes de médias traditionnels et de médias sociaux afin d'évaluer la façon dont elle est perçue par la population ; son image positive, qui était de 68 % lors la période précédente, s'établit à présent à 86 %. En décembre, sur un échantillon de 145 messages postés, 122 témoignaient d'une image positive de la Mission, contre 23 commentaires qui étaient négatifs ou hostiles. Cette tendance positive est due au fait que la MINUSCA a eu des contacts constants avec des professionnels des médias et mené des activités d'information dans tout le pays, avec la participation d'organisations de la société civile et de groupes locaux, afin de mieux faire connaître son nouveau mandat. D'autres outils sont également utilisés de manière régulière pour faire connaître le mandat de la MINUSCA et contrer la désinformation, notamment des programmes radiophoniques qui visent à expliquer les interventions de la Mission et à réfuter les fausses informations circulant à son sujet.

78. Afin d'améliorer la sécurité et la mobilité du personnel des Nations Unies et de faciliter le déploiement de patrouilles dans des zones où il existe des menaces de restes explosifs, la MINUSCA a organisé des séances de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs à l'intention de son personnel et dispensé aux unités de la force une formation sur l'atténuation des dangers liées à ces engins. Elle s'est efforcée d'améliorer les mécanismes de collecte d'informations et d'exploitation des données afin de mieux suivre les tendances et évolutions en lien avec la menace que représentent les engins explosifs et d'y faire face activement.

79. Du 15 au 29 octobre, la MINUSCA a achevé les évaluations de l'état de préparation opérationnelle de cinq contingents (trois unités d'infanterie et deux unités du génie) ; l'un de ces contingents satisfaisait aux exigences en vigueur, et les quatre autres avaient dépassé les attentes. Ces contingents répondaient à de hauts niveaux d'exigence dans tous les aspects ayant trait à l'administration, à la coordination entre

les composantes civile et militaire, aux communications, au renseignement, à la logistique, aux opérations et à la formation, et des recommandations ont été formulées en vue d'améliorer certains aspects précis. La Mission a également procédé à 17 évaluations de la performance dans 13 unités de police constituées. Toutes les unités ont été jugées satisfaisantes, notamment en matière de commandement et de contrôle, de santé, de mandat, de protection des civils, de formation et de bien-être

XI. Questions financières

80. Par sa résolution [76/282](#) du 29 juin 2022, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 074,4 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Au 2 février 2023, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 459,6 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 973,6 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2022, conformément au calendrier des versements trimestriels.

XII. Observations

81. Il demeure essentiel d'entretenir un dialogue politique inclusif et ouvert pour faire avancer le processus de paix de manière à en faire bénéficier directement le peuple centrafricain. Je salue le rôle moteur que joue le Gouvernement dans l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation au moyen de la feuille de route conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. La dissolution de quatre groupes armés, qui restent attachés à l'Accord politique, est fort louable. Je demande au Gouvernement et aux groupes qui n'ont pas encore déposé les armes de s'attacher de bonne foi à accélérer la mise en œuvre du processus de paix.

82. Alors que les initiatives visant à changer la Constitution continuent de régir la scène politique, je suis préoccupé par l'aggravation des clivages politiques qui risquent de compromettre des avancées fragiles dans le pays. J'insiste donc une nouvelle fois sur la nécessité de créer un climat propice à la tenue d'un dialogue ouvert et véritable et à un processus électoral inclusif. Ce dialogue devrait promouvoir les aspirations du peuple centrafricain à une paix durable. Je demande au Gouvernement de manifester une ferme volonté de maintenir cet espace et de trouver des solutions pour faire progresser la situation politique et le processus de paix. Il demeure essentiel d'avoir l'appui des garants et des facilitateurs de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation ainsi que des partenaires internationaux, régionaux et sous-régionaux. La MINUSCA continuera d'user de son pouvoir fédérateur pour favoriser la dynamique régionale et faciliter l'action menée par le Gouvernement afin de mobiliser ses partenaires en faveur de la paix en République centrafricaine.

83. Je me félicite de l'adoption du nouveau calendrier des élections locales et de la reprise des préparatifs électoraux, rendue possible par l'allocation de fonds nationaux. Je demande aux autorités nationales de faire en sorte que les opérations électorales en cours reposent sur un dialogue politique inclusif et crédible avec toutes les parties prenantes aux élections, afin de créer un environnement propice à la tenue d'élections paisibles à même de contribuer à élargir l'espace démocratique et d'accroître la participation des femmes. Je demande à nouveau à tous les partenaires de

développement internationaux du pays d'apporter un appui financier et technique pour assurer la continuité des opérations électorales au-delà de l'inscription sur les listes.

84. Bien que l'état de la sécurité demeure préoccupant, les opérations de la MINUSCA et des forces nationales de sécurité continuent de jouer un rôle déterminant. Il importe que l'État crée rapidement un environnement protecteur dans les zones où l'action concertée du Gouvernement et de la MINUSCA a contraint les groupes armés à partir. Pour stabiliser les zones touchées par des conflits de manière durable, il faut restaurer la présence de l'État et permettre la reprise de la prestation de services et le rétablissement des moyens de subsistance. Ces avancées demeurent cependant précaires et doivent être consolidées. Les groupes armés continuent de s'en prendre à la population et d'utiliser des engins explosifs de manière indiscriminée. Il est essentiel que le Gouvernement donne corps à l'engagement de dialoguer avec tous les groupes armés en activité pour les réintégrer au processus de paix. Je demande à tous les groupes armés de cesser toute violence et de s'attacher à nouveau au processus de paix.

85. La sécurité de la République centrafricaine et celle de la région sont interdépendantes. Il importe de mener une action concertée au plan régional pour lutter contre la dégradation des conditions de sécurité dans les zones frontalières. J'exhorte le Gouvernement à redoubler d'efforts pour revitaliser la force tripartite, constituée de soldats centrafricains, soudanais et tchadiens, en vue de lutter contre l'insécurité qui persiste dans les zones limitrophes du Tchad et du Soudan et à prendre des mesures afin de réactiver les commissions bilatérales. Je demande également à la région de poursuivre et d'accroître son appui au processus de paix en République centrafricaine.

86. Il est essentiel de faire progresser le dialogue avec les groupes armés dans le cadre du processus de paix pour faire avancer le programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration. Je me félicite des progrès accomplis par le Gouvernement, avec l'aide de la MINUSCA, pour renforcer le contrôle démocratique des institutions du secteur de la sécurité, élément indispensable au redéploiement durable des forces de défense nationale et de sécurité intérieure. Je demande au Gouvernement, avec l'appui des partenaires financiers et de développement, de consolider les avancées sur le plan du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement, en offrant des perspectives socioéconomiques à long terme aux ex-combattants et aux populations locales.

87. La détérioration de la situation économique et ses conséquences sur la population sont préoccupants. Je me félicite de la signature du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et demande à toutes les parties prenantes, sous la direction du Gouvernement centrafricain, d'accélérer leur appui unifié aux programmes de relèvement et de développement en faveur du rétablissement de l'autorité de l'État. Le Gouvernement doit jouer un rôle moteur pour promouvoir des programmes socioéconomiques cohérents à long terme dans des zones géographiques prioritaires. Je lui demande de continuer de s'employer à créer un climat de confiance afin de renforcer l'appui de tous ses partenaires.

88. Je me félicite du renouvellement du mandat de la Cour pénale spéciale et de la tenue de la deuxième session criminelle de la Cour d'appel de Bangui, qui témoignent d'un progrès dans la lutte contre l'impunité. Il est indispensable de faire fond sur ces réalisations louables et d'améliorer le fonctionnement des cours en dehors de Bangui afin de garantir l'égalité d'accès à la justice pour tous.

89. Je demeure profondément préoccupé par la persistance des violations des droits humains et du droit humanitaire international et des atteintes à ces droits, perpétrés

par toutes les parties au conflit. Je condamne les actes de violence qui visent ou touchent la population civile et entravent l'accès humanitaire. Je demande à toutes les parties d'agir immédiatement pour mettre un terme à la violence et exhorte les autorités à enquêter sur ces faits et, le cas échéant, à engager des poursuites.

90. Je condamne tout acte d'exploitation et d'atteinte sexuelle commis par les membres du personnel des Nations Unies et réaffirme mon attachement à la tolérance zéro, face à de tels actes. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies continuent de renforcer les mesures de prévention et d'intervention. J'encourage des efforts menés au niveau de l'ensemble du système pour réparer les torts.

91. Je suis profondément troublé par la persistance des menaces qui pèsent sur la sûreté et la sécurité des membres du personnel des Nations Unies et des travailleurs humanitaires. Je félicite les acteurs humanitaires des activités qu'ils mènent sans relâche pour apporter une aide vitale aux personnes qui en ont besoin, en dépit des risques. Je condamne fermement le fait que des humanitaires continuent d'être pris pour cible dans l'exercice de leurs fonctions et j'exhorte toutes les parties au conflit à respecter strictement le droit international humanitaire. Je souligne également que toutes les attaques contre les soldats de la paix peuvent constituer des crimes de guerre, et que les menaces et les attaques contre le personnel et les biens humanitaires sont des violations du droit humanitaire international.

92. Je me félicite de la levée, par le Gouvernement, de l'interdiction des vols de nuit destinés à des évacuations médicales et à des évacuations sanitaires primaires et de l'appui qu'il apporte à la MINUSCA et aux forces de défense et de sécurité nationales engagées dans des opérations. Les restrictions de vol imposées au système de drones aériens par le Gouvernement centrafricain sont toutefois inquiétantes, du fait qu'elles peuvent compromettre les capacités opérationnelles de la Mission ainsi que la sûreté et la sécurité des membres du personnel des Nations Unies. Je suis tout autant préoccupé par les actes hostiles impliquant les forces de défense nationale et de sécurité intérieure, visant la MINUSCA. J'engage le Gouvernement et la MINUSCA à prendre des mesures concrètes pour mettre un terme à tout acte pouvant mettre en péril la sécurité et la sûreté des soldats de la paix ou entraver leur capacité de s'acquitter de leur mandat.

93. Je souhaite enfin exprimer mon soutien et ma profonde gratitude à ma Représentante spéciale, Valentine Rugwabiza, pour sa volonté constante de contribuer au processus de paix en République centrafricaine. Je demande à toutes les parties prenantes de lui accorder un appui sans réserve en vue de faire avancer une paix durable, la stabilité et le développement durable. Je remercie également l'ensemble du personnel de la MINUSCA, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les pays donateurs, les organisations régionales, multilatérales et non gouvernementales et tous les autres partenaires pour leurs contributions inestimables.

Annexe I

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en République centrafricaine : effectifs
militaires et effectifs de police au 1^{er} février 2023**

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante Police</i>	
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Membres du contingent</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Argentine	0	1	0	1		
Bangladesh	12	33	1410	1455		3
Bénin	4	3	0	7		40
Bhoutan	2	5	180	187		
Bolivie (État plurinational de)	3	2	0	5		
Brésil	3	7	0	10		2
Burkina Faso	0	5	0	5		66
Burundi	7	12	745	764		
Cambodge	4	6	219	229		
Cameroun	3	7	750	760	320	13
Colombie	2	0	0	2		
Congo	3	8	0	11	180	1
Côte d'Ivoire	0	2	0	2		48
Djibouti	0	0	0	0	180	15
Égypte	7	26	989	1022	140	20
Équateur	0	2	0	2		
Espagne	0	0	0	0		3
États-Unis d'Amérique	0	10	0	10		
Fédération de Russie	3	11	0	14		
France	0	7	0	7		2
Gabon	0	1	0	1		
Gambie	3	5	0	8		13
Ghana	4	9	0	13		1
Guatemala	2	2	0	4		
Guinée	0	0	0	0		18
Inde	0	2	0	2		
Indonésie	2	9	215	226	140	19
Jordanie	3	7	0	10		68
Kazakhstan	0	2	0	2		
Kenya	7	10	0	17		
Madagascar	0	0	0	0		
Mali	0	0	0	0		28
Maroc	5	25	751	781		
Mauritanie	8	8	450	466	319	
Mexique	1	1	0	2		
Moldova	3	1	0	4		

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante Police</i>	
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Membres du contingent</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Népal	4	16	1219	1239		
Niger	0	6	0	6		32
Nigéria	0	5	0	5		3
Pakistan	8	31	1274	1313		
Paraguay	2	2	0	4		
Pérou	6	9	219	234		
Philippines	2	1	0	3		
Portugal	0	11	215	226		5
République-Unie de Tanzanie	0	6	570	576		
Roumanie	0	0	0	0		8
Rwanda	8	29	2110	2147	638	52
Sénégal	0	12	179	191	499	14
Serbie	2	3	71	76		
Sierra Leone	4	4	0	8		
Sri Lanka	0	1	145	146		
Suède	0	0	0	0		5
Tchéquie	3	0	0	3		
Togo	3	8	0	11		30
Tunisie	3	11	760	774		51
Türkiye						11
Uruguay	0	3	0	3		
Viet Nam	1	7	0	8		
Zambie	6	10	908	924		
Zimbabwe	2	2	0	4		
Total	145	406	13379	13930	2416	571

